

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur PIERRARD Alexandre, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

**Date des convocations** : 17 avril 2023

**Étaient présents** : Mesdames GUEGUEN Chantal, FAUCHEY Sabine, FREVILLE Lucile, ROLLAND Elodie,  
Messieurs PIERRARD Alexandre, COURRIAN Daniel, DUPA Grégory, BROUSSEAU Frédéric, MERLET Jean-Yves, SALLES Paul, NOYEZ Romain

**Étaient absents** : Mesdames COURRIAN Véronique, BOSQ-BOUSQUET Brigitte, BAILLON Cécile

**Secrétaire de séance** : Madame GUEGUEN Chantal

Madame GUEGUEN Chantal est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance en proposant d'arrêter le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal par les membres présents lors de cette dernière.

Les membres présents, n'ayant procédé à aucune remarque, l'Assemblée approuve le Procès-Verbal de la séance du 27 mars 2023. Le Procès-verbal sera affiché et publié électroniquement sur le site internet de la commune.

Monsieur le Président procède à la lecture de l'**Ordre du Jour** :

- FDAEC 2023
- Modification des statuts S.IV.O.M. Saint Yzans Médoc
- Questions diverses

## **Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des Communes FDAEC 2023-013**

Monsieur le Maire présente à son assemblée les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental.

Pour l'année 2023, l'attribution pour notre commune est de : 13 625,00 €.

Le taux de financement du FDAEC ne peut dépasser 80 % du coût HT de l'opération.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal,

Décide :

- de réaliser la création d'une halle extérieure permettant d'accueillir les marchés hebdomadaires de BLAIGNAN-PRIGNAC pour un montant de 22 712.96 euros HT soit 27 255.55 euros TTC
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départementale de la Gironde subvention de 13 625,00 €
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

## **Modification des statuts du SIVOM 2023-014**

Le Maire donne lecture à son assemblée des nouveaux statuts du SIVOM portant quatre changements :

- Changement du nom et du siège social ;
- Réactualisation du libellé des compétences ;
- Retrait de la commune de Blaignan-Prignac ;
- Restitution de la compétence « entretien des passes et chemins communaux, entretien des bas-côtés et de la voirie communale »

Monsieur le Maire précise que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des communes membres.

Après vote,

L'assemblée **ACCEPTE** à l'unanimité les nouveaux statuts du SIVOM.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **TRAVAUX VOIRIE :**

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise COURRIAN :

- Devis 6033 « Réalisation de caniveaux double dévers au début de la rue du 19 mars 1962 sur 10 m de longueur » :  
Terrassement, enlèvement des vieux caniveaux avec évacuation des déblais,  
Fourniture et pose des nouveaux caniveaux,  
Reprise des enrobés de chaque côté des caniveaux, remise à la côte des bouches à eau  
Montant HT : 3750.00 Euros  
Montant TTC : 4500.00 Euros

- Devis 6032 « Route de la Hontane (devant le moulin) – Réfection de la route sur 30m de longueur et 4m de largeur »  
Réalisation de poutres de rive de chaque côté de 60cm de largeur  
Rechargement de la route en grave ciment  
Goudronnage bi-couche  
Montant HT : 6765.00 Euros  
Montant TTC : 8118.00 Euro  
*Option : Réalisation d'un enrobé noir à chaud sur 5cm d'épaisseur :*  
*Montant HT : 4560.00 Euros*  
*Montant TTC : 5400.00 Euros*

### **COMMISSION VOIRIE :**

L'assemble décide de convoquer la commission de voirie afin de voir sur place les travaux correspondant aux devis ci-dessus présentés.  
Elle se réunira le 2 mai à 18H30

### **CEREMONIE DU 8 MAI :**

L'assemblée discute sur le maintien de la cérémonie du 8 mai sur Blaignan. Il est précisé que sur Prignac la cérémonie n'a pas lieu depuis plusieurs années après décision du conseil.

Sabine précise qu'il est dommage de ne pas maintenir cette commémoration mais qu'elle comprend que tout le monde ne peut pas être présent surtout sur un long week-end.

Après un tour de table, il est décidé de ne pas célébrer la cérémonie du 8 mai et précisé que les habitants peuvent assister à des cérémonies des communes voisines.

### **ACHAT RATICIDE**

A la demande de plusieurs élus, il est proposé de faire une commande de raticide afin de pouvoir proposer une distribution groupée auprès des administrés qui auront fait la demande pour une efficacité plus importante.

### **MUTATION**

Monsieur le Maire informe son assemblée sur la demande de Madame INDA Carolle qui souhaite obtenir une mutation dans le département de la Charente Maritime. Il précise qu'elle est en train de passer plusieurs entretiens et qu'il faut attendre les retours afin de connaître sa date de départ.

Il ajoute également que Madame DUPA Céline prépare un concours de Rédacteur avec le CNFPT. Elle souhaite développer son expérience dans une autre collectivité et va demander sa mutation sur la commune de Civrac suite au départ de leur adjoint administratif. Cette mutation aura lieu qu'après le départ de Madame INDA.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu avec les adjoints un agent territorial actuellement en poste au sein d'une collectivité voisine lors d'un entretien, et que cette personne serait intéressée pour venir au sein de notre service administratif sur un poste de 35 heures.

Monsieur le Président donne la parole aux membres présents pour exprimer d'éventuelles questions à débattre.

N'ayant pas d'autres observation de ces derniers, Monsieur le Président procède à la levée de séance.

**Levée de séance à 20 heures 35**

Le secrétaire de séance

Le Président de séance